83

La lettre de l'Union 44

Union Départementale des D.D.E.N. de la Loire-Atlantique
2, rue Maurice Barrès, 44300 NANTES
Tél : 02-49-10-67-01 **Courriel : union44dden@sfr.fr**

https://dden-44.jimdo.com

ÉDITORIAL

Nous nous retrouvons après ces chaudes semaines de l'été. Ce numéro de la Lettre vous parvient dès la rentrée des classes.
Nous y abordons sa préparation, quitte à revenir ensuite, après le conseil d'administration de l'Union44, sur son exécution.
Sur quasiment tous les sujets abordés dans les médias, l'École est mise en cause : pas assez de mixité sociale, échec du recrutement des enseignants, angoisse des parents après la hausse des prix, projet inquiétant pour la réforme de la formation professionnelle, sans parler du regret de l'abandon ou du « sur place » de certaines réformes que nous avons soutenues (semaine de 4 jours et demi, Projet Éducatif de Territoire...) Tout cela serait à la charge de l'École ?
Mais enfin... « l'École publique est plus malade de l'état de la société, que celle-ci n'est malade de son école », déclare justement le président de notre Fédération, Eddy KHALDI, le 1er Juillet 2022.
En effet, elle n'est pas responsable des difficultés économiques du pays, pas plus que des inégalités, soit sociales, soit liées au handicap qui l'impactent.
Non, la prétendue crise de l'École n'est pas son échec généralisé !
Et de plus, elle sert d'alibi à une ouverture, voulue par certains, du système éducatif à la concurrence, voire au marché, avec pour modèle, le fonctionnement de l'entreprise.
Nous ne mangerons pas de ce pain-là : et nous refuserons toutes les réformes allant dans ce sens.
Enfin, la France, comme la plupart des pays européens, est traversée par des courants d'extrême droite qui sont radicalement opposés à l'universalité de la personne humaine et ...à la démocratie. Chez nous, de plus, l'extrême-droite utilise sans vergogne la laïcité, en la dévoyant...
Faut-il rappeler que la Fédération des DDEN, depuis bientôt un siècle, inscrit son action dans un projet de société humaniste, laïque et social ? Ce projet est incompatible avec la conception ségrégative de la société portée historiquement par l'extrême droite.
Aussi nous publions le dossier élaboré par le CDAL-44 et largement diffusé, dans le cadre de l'information sur la citoyenneté.

Souhaitons que la lecture de ce numéro de la Lettre de l'Union vous aide à comprendre les thèmes qui sous-tendront les discussions dans les écoles lors de cette rentrée.

A bientôt

Michèle LIBOT (25 août 2022)

SOMMAIRE

P.1 Edito
P.2 Dernière minute
P.3 Rentrée 2022 en L.Atl.
P.4 Circulaire de rentrée
P.5 Recrutement des enseignants
P.6 Inflation...
P.7 Evaluation des écoles
P.8 Réussite scolaire ; mixité sociale
P 9 et 10 Liberté de conscience et laïcité
P 11 M.A.E
P.12, 13, 14 et 15 De tout un peu

Supplément 4 pages :
C.D.A.L.
LAÏCITE

ACTUALITÉ

« A la Sorbonne, devant les recteurs, le 25 août, Macron donne sa feuille de route pour l'école » titre le Monde du 26 août.

Voici les grandes lignes de son intervention :

Après avoir rappelé les grandes lignes des transformations engagées depuis 5 ans, il ajoute qu'elles ne suffisaient pas...Il esquisse « sa nouvelle méthode ».

Il faut aller vers une école plus libre, plus autonome et plus flexible, en un mot, plus libérale.

Ce débat doit s'organiser dans les écoles et les établissements débouchant sur des projets.
Pour y parvenir, le président a annoncé un « fonds d'innovation pédagogique » de 500M d'euros.

Besoins du « marché ». Pour les satisfaire, il faut :

Faire du chef d'établissement et directeur (trice) un « recruteur », sur le modèle de l'entreprise privée.
Transformer la voie professionnelle, avec une réforme des lycées professionnels (collaboration plus étroite avec des enseignants issus des entreprises privées).
Revaloriser les salaires des enseignants. L'objectif est d'atteindre 2000€ nets par mois pour les débutants. Mais est-ce possible de le faire sans repenser la grille salariale de tous ?
Assortir les augmentations de rémunération de nouvelles missions (encadrement des projets...)
Gagner plus en travaillant plus...

La préparation de la rentrée 2022 en Loire Atlantique :

Moment-clé pour la vie des écoles, la publication de la carte scolaire préfigure la rentrée. Sa préparation a eu lieu en 2 temps, fin-janvier, début février pour le premier temps, début juillet ensuite.

Faisons le point, début juillet :

Effectifs prévus pour les écoles publiques du département, maternelles et élémentaires, à la rentrée : moins 377 élèves.

Cette perte d'effectifs (décrue des naissances depuis la fin des année 2010) et trois fois moins importante qu'à la rentrée 2021 et que dans les autres départements de l'Académie. Souhaitons que les prévisions d'effectifs élaborées fin décembre, début janvier, s'avèrent juste !

C'est un bon point pour l'École Laïque, qui reste prépondérante.

Les moyens nouveaux :

La baisse des effectifs ne s'étant pas produite, 33 postes d'enseignants ont pu être conservés, s'ajoutant aux 26 postes de la dotation ministérielle du printemps.

Synthèse des mesures au 5 juillet 2022 :

24 ouvertures de classes pour 24 fermetures.

Des écoles de St Herblain, après une mobilisation de plusieurs mois, ont obtenu de nouveaux moyens (Sillon...).

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT)

102 communes ont transmis un projet d'activités périscolaires (activités culturelles, sportives, éducation à la citoyenneté...). Une trentaine, achèvent ce projet avant transmission aux autorités académiques.

50 communes ont à le faire.

L'organisation de la semaine : 4,5 jours et demi ou 4 jours.

En 2014, les écoles de toutes les communes fonctionnaient à 4j1/2

En septembre 2022, seules 49 communes (dont les plus importantes) fonctionnent à 4 jours et demi (275 écoles).

158 communes sont revenues à 4 jours (271 écoles)

Nous regrettons ce retour en arrière permis par le ministère.

Sur tous ces thèmes, nous ferons un nouveau point au mois d'octobre, au vu de l'enquête lourde de rentrée.

ACTUALITÉ

Circulaire de rentrée

Elle a été publiée tardivement par le ministère cette année, pour cause d'élections (dernière semaine de juin).
On aurait pu s'attendre à ce qui soient évoquées les suites de la crise sanitaire qui a durement frappé l'École, comme tous les secteurs de la vie sociale et institutionnelle : rien là-dessus, pas un seul commentaire.
Et pourtant, comme le soutient le philosophe Abdennour BIDAR « ***vulnérabilités et inégalités ont été tant aggravées qu'il serait inconscient de penser que tout va se résorber tout seul... ».***

Si, après 5 années du ministère Blanquer le ton change, sur le fond une bonne partie des projets menés par l'ancien ministre sont prorogés. Voici quelques aspects de la teneur de ce texte :

Les fondamentaux, toujours les fondamentaux ! On évoque une nouvelle organisation pédagogique en 6e sans qu'on sache de quoi il s'agit !

Des sujets « nouveaux » sont annoncés : ainsi la découverte des métiers.
Mais ne s'agit-il pas de présélectionner dès la classe de 5e des élèves pour la voie professionnelle ? Il vaudrait mieux parler clair...
On repart sur les évaluations nationales au CM1 et au collège.
Multiplier les évaluations ne sert à rien, si on ne donne pas les moyens d'améliorer les acquis des élèves...

Mixité scolaire et sociale
Certes, le sujet est primordial. La circulaire évoque, pour l'améliorer, le moyen de multiplier des dispositifs optionnels, notamment dans les collèges. Est-ce là la bonne entrée pour résoudre le problème ? Au vu des expériences menées, et des résultats, il semble que non.
Pour nous, ce thème mérite une large réflexion, une recherche de solutions beaucoup plus élaborées, et une réelle volonté d'aboutir.
Il faut aller beaucoup plus loin que les propositions de la circulaire.

Activité sportive quotidienne à l'école élémentaire, et de 2 heures par semaine, de manière expérimentale au collège. Ici, il est clair que ce sera du périscolaire.
Mais à l'école, ce sera dans le cadre scolaire.
Mais de quoi s'agit-il ? de l'EPS, du sport ? Il va falloir le préciser
Et puis reviendront les mêmes problèmes : on prendra le temps sur quelle activité actuelle ? Les installations seront-elles suffisantes partout ?

La pauvreté des familles mieux prise en compte : on ne peut que s'en réjouir. Mais il faut dépasser le seul problème de l'information des parents.

Le ministère réaffirme que l'ensemble des personnels du service public doivent se savoir écoutés et soutenus par l'institution.
Là aussi, le langage change... C'est heureux. Reste à présent à trouver les moyens...
Il faudra aller plus loin là aussi que la circulaire de rentrée, qui présente une juxtaposition de dispositifs et de projets dont on a du mal à saisir les tenants et les aboutissants.

A suivre...

Recrutement des enseignants : perte d'attractivité du métier

C'est ce que l'on peut constater en France... et en Europe depuis quelques années.

Ainsi aux concours de recrutement des professeurs des écoles, pour la France entière, sur 8163 postes offerts, 1747 postes n'étaient pas pourvus fin juin 2022 (21,4%)

Certes les académies franciliennes sont les plus touchées par le phénomène, mais celui-ci se retrouve aussi ailleurs, avec des tensions également dans le recrutement des professeurs du secondaire (mathématiques, allemand...).

Dans notre académie, le recrutement des professeurs des écoles est plus aisé que dans d'autres : 1,5 à 2 candidats pour 1 poste

Les raisons de la perte d'attractivité du métier d'enseignant(e) ont fait l'objet d'études en France (Sénat) et en Europe : déclassement salarial (en France le salaire des enseignants est inférieur de 15% à la moyenne des pays de l'OCDE), manque de reconnaissance sociale, isolement (3 fois plus de démissions chez les jeunes enseignants en 10 ans) s'ajoutent à la difficulté qu'ont les jeunes générations à s'engager à long terme.

On constatera hélas ! dès la rentrée le recours de plus en plus fréquent à des personnels contractuels sous payés et sans formation. On revient ainsi 50 ans en arrière…

De plus, au milieu du 20e siècle, la plupart des enseignants étaient issus des milieux populaires. Actuellement, c'est le cas de moins d'un enseignant sur 5.

Au-delà des solutions d'urgence que le ministère envisage, il est temps d'engager une politique ambitieuse autour du métier d'enseignant que réclament les syndicats : revalorisation salariale pour tous, amélioration de la formation, gestion plus humaine des ressources…

Le défi est celui de l'avenir de la jeunesse, qui commence à l'école.

ACTUALITÉ

Inflation : une rentrée scolaire sous tension

« Fournitures, cantine ... Associations d'élus, de familles et de parents s'inquiètent d'une hausse des prix. »

C'est ce que titre le Monde dès fin juillet. L'allocation de rentrée scolaire, versée à 3 millions de familles, sous condition de revenus, a été revue à la hausse (+ 4%) et versée fin août.
Le ministre promet « l'égalité scolaire et de se donner les moyens de mieux accompagner les élèves les moins favorisés ». Attendons donc ses propositions...
La gratuité de l'École est une revendication historique du Comité National d'Action Laïque, dont la Fédération DDEN est une des 5 composantes. ***« L'École, prétendument gratuite ne l'est pas vraiment, dit son secrétaire général ».***

« Donner vraiment plus à ceux qui sont dans le besoin » : C'est ce que propose Jean-Paul DELAHAYE, ancien numéro 2 du ministère dans les années 2010.

« Comment entrer dans les apprentissages quand on connait des difficultés pour se loger, se nourrir, s'habiller ? ajoute-t-il »
C'est vrai que dans notre pays, en plus des 300 000 « sans abri », 12 millions de personnes, dont beaucoup de familles nombreuses, sont en situation de mal-logement...
Des communes inscrivent à leur budget de quoi assurer la gratuité scolaire mais toutes ne le font pas. D'autre part, d'après les informations recueillies depuis la mi-août, la plupart des communes ne répercuteront pas sur les tarifs appliqués aux familles les augmentations des denrées intervenues depuis quelques mois. Le coût de la cantine scolaire ne devrait donc pas varier, dans la majorité des cas.
D'autre part, une circulaire ministérielle, publiée début juillet, donne la possibilité aux Recteurs de prélever des crédits sur les fonds sociaux alloués aux collèges et lycées publics pour en faire bénéficier les établissements privés. Nous le dénonçons fermement : de plus, ces fonds sociaux avait déjà baissé de 17% lors du précédent quinquennat...

Enfin, quand donnera-t-on aux établissements les moyens en personnels sociaux et de santé qui manquent tant pour accompagner les familles ?

Évaluation des écoles : le point

Elle a été instaurée par la loi du 26/07/2019 (« Pour une école de la confiance...)
Une phase d'expérimentation du cadre d'évaluation s'est déroulée en 2021-2022.
A partir de la rentrée 2022, c'est le cadre d'évaluation défini en janvier 2022 par le Conseil d'évaluation de l'école qui sera applicable.

Qu'est-ce que l'évaluation de l'école ?
Elle est composée de deux étapes successives :

- Une auto-évaluation menée par l'ensemble des acteurs de l'établissement (ensemble du personnel, élèves, parents d'élèves...)
- Une évaluation externe menée par trois ou quatre évaluateurs sous la responsabilité de l'IEN (Inspecteur (trice)

L'ensemble des établissements doit être évalué en 5 ans.

En aucun cas, il n'est question d'évaluer les méthodes pédagogiques et les gestes professionnels des personnels.

L'avis des syndicats d'enseignants : *la démarche d' évaluation des écoles doit avoir du sens pour les équipes et s'inscrire dans une démarche d'amélioration du Service Public.*
Elle doit être totalement déconnectée de l'évaluation individuelle des personnels et des élèves. L'évaluation des établissements ne doit pas être un moyen d'établir un classement entre eux.
A ce sujet, il faut préciser que dans un système scolaire inégalitaire, marqué notamment dans notre région par la dualité public-privé, à la mixité sociale défaillante, on doit s'opposer à tout projet d'évaluation des établissements dont les résultats, rendus publics, alimenteraient le « marché scolaire » et creuseraient davantage les inégalités.
Cette évaluation doit être utile : elle pourra l'être si elle aboutit par exemple à faciliter la confection du projet d'école, ou à faciliter l'obtention, auprès de la collectivité de dotations, de matériel, de financement des sorties scolaires...

Il nous semble important que le,la DDEN soit au courant de cette opération d'évaluation.

ACTUALITÉ

Réussite scolaire :
l'impérieuse nécessité de mixité sociale.

Interview de Pierre MERLE, sociologue, professeur émérite à L'INSPE de Bretagne (publié dans la revue l'Enseignant (SE-UNSA)

Chacun peut partager la nécessité éducative et démocratique de hisser vers la réussite, les élèves des milieux sociaux les plus fragiles.
Pour atteindre cet objectif, de 2017 à 2022, le ministère avait préconisé, et réalisé, les dédoublements des classes des écoles en REP et REP+.

Est-il possible d'établir un bilan de la politique de dédoublement des classes de CP et CE1 en REP ?

Pierre MERLE : « Un bilan vient d'être publié par la DEPP (Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance).
3 conclusions :

Les élèves scolarisés dans les classes de REP dédoublées progressent davantage en mathématiques que ceux d'un niveau scolaire comparable scolarisés hors éducation prioritaire.

Toutefois seuls 20 % des élèves les plus faibles scolarisés dans les classes dédoublées progressent davantage.

Mais le dédoublement n'exerce pas d'effets bénéfiques sur leur niveau de compétences en français. »

Pourquoi, selon vous, les dédoublements de classes semblent plus profitables à l'enseignement des mathématiques qu'à celui du français ?

« Il est établi qu'il existe des différences sensibles de compétences lexicales selon l'origine sociale des élèves de 2 ans. Contrairement aux mathématiques, le dédoublement des clases de CP et CE1 interviendrait trop tard pour réduire les différences de compétences socio linguistiques entre élèves déjà importantes ».

Pendant le précédent quinquennat, cette mesure a souvent été présentée comme un « totem d'immunité sociale ». Selon vous, favorise-t-elle concrètement l'égalité des chances ?

« Pour les 20% des élèves faibles dont le niveau a progressé en maths, cette politique a été utile. Cependant, cette politique de dédoublement est insuffisante pour 3 raisons :

Elle ne concerne que les CP et CE1 de l'éducation prioritaire. (les autres niveaux ne sont pas concernés). Et la majorité des élèves en difficulté est scolarisée hors éducation prioritaire !

La politique de dédoublement délaisse 88% des élèves en difficulté scolaire.

Les pratiques pédagogiques mises en œuvre ne sont pas toujours les plus adaptées. (Une pédagogie " explicite " favorise davantage les progressions des élèves qu'une pédagogie "constructiviste" trop souvent privilégiée) ».

Vous avez indiqué qu'en l'absence d'un politique de mixité sociale en France, la promesse d'égalité risque d'être sans lendemain. Pourquoi ?

« De nombreuses études ont montré les avantages de la mixité sociale à l'école : les bons élèves sont des « locomotives » dans la classe. La mixité sociale favorise les ambitions scolaires des élèves d'origine populaire et participe à leur meilleure intégration scolaire.
Cette politique de mixité sociale a fait l'objet d'expérimentations réussies au niveau du collège de 2012 à 2017. Elle a été délaissée depuis 5 ans »

Si la mixité sociale est identifiée comme un levier de réussite scolaire, comment interpréter les atermoiements des pouvoirs publics ?

« Ni M. MACRON, ni M. BLANQUER n'ont favorisé une politique de mixité sociale. »

Ils adhèrent à une conception individuelle du succès scolaire. Les élèves « méritants » parviendraient toujours à réussir. Pour les élèves en difficulté, il suffirait de réduire les effectifs des classes ?!?

La réticence relative à la mixité sociale tient aussi à une volonté de l'entre-soi, à une forme de mépris de classe, plus ou moins conscient, à l'égard des populations défavorisées ou étrangères…

Les images du sauvageon, de la racaille et du karcher, présents dans l'imaginaire collectif, contribuent à cette réticence.
L'actuelle ségrégation scolaire est une forme de séparatisme social »

POINT DE VUE

La liberté de conscience constitutive de la laïcité.

La laïcité est plus malade de l'état de la société, que cette dernière n'est malade de ce principe constitutionnel. La France est une République laïque.

La laïcité est un principe de droit politique
Ceux qui, hier, ont vidé de son sens la laïcité en l'affublant d'adjectifs laissent, aujourd'hui, impunément, la caricaturer et la discréditer comme atteinte aux libertés dans un concours d'éloquence.

Non, la laïcité n'est pas une forme de dictature
Notre République laïque n'est pas une dictature. La laïcité est la coexistence pacifique des libertés où l'intérêt général est la raison exclusive de la loi commune.
Jamais la xénophobie ne s'était autant exprimée dans plusieurs des discours des candidats et candidates aux élections présidentielle et législative en instrumentalisant le vocable « laïcité » pour le convertir à leur sauce cléricale. En même temps quelques autres revendiquent le primat de la religion et communautarisent ainsi la société à des fins politiciennes en dénigrant la laïcité qu'ils présentent comme une dictature. Dans cette dérive politicienne, ils contestent l'universalité du principe de laïcité et l'opposent à une appartenance communautaire assignée à des franges de la population.
La laïcité n'est pas une forme de dictature. La laïcité est un cadre politique et juridique ouvert à toutes et tous.

La laïcité n'est pas, non plus, un cercueil pour les femmes.
Pour nous DDEN, dès l'école, on se doit de construire durablement l'égalité filles-garçons. Cette question fondamentale se situe au cœur de nos préoccupations citoyennes, se réclamant de la laïcité, des droits et libertés pour l'émancipation.
Bien des résistances, à divers titres, au-delà de nos frontières, portées par des idéologies cléricales, moralisatrices, conservatrices voire obscurantistes, ont intérêt au maintien de la discrimination sexuelle et brouillent l'image de la place assignée à la femme.
Le combat pour l'égalité n'est pas gagné d'avance, c'est dans la famille, dans la cité et dans l'École qu'il faut agir encore et encore pour que tous les droits fondamentaux soient reconnus à l'autre moitié de l'humanité.
C'est pour nous, DDEN, dès l'école, que l'on peut construire durablement l'égalité filles-garçons. Cette question fondamentale se situe au cœur de nos préoccupations citoyennes se réclamant de la laïcité, des droits et libertés pour l'émancipation des femmes et des hommes.

La laïcité n'est pas responsable des inégalités sociales ou des difficultés économiques du pays qui l'impactent.
La laïcité sert surtout d'alibi à une instrumentalisation politicienne d'organisation de la société, sur un mode communautaire au service de quelques Églises désormais institutionnellement reconnues et instrumentalisées par des organisations historiquement laïques.

.../...

POINT DE VUE

.../...

Consentir à des renoncements à géométrie variable aggrave aujourd'hui la mise en cause de la laïcité non seulement de la lettre mais aussi de l'esprit de la loi fondatrice de la liberté de conscience dite « *séparation des Églises et de l'État* ».

La loi de 1905, c'est le primat de la liberté de conscience.
Liberté de conscience faite loi.
La liberté de conscience est constitutive de la laïcité.

C'est là, la seule définition juridique de la laïcité. La laïcité appliquée aujourd'hui pour ce qu'elle est, un principe fondamental, global, constitutionnel, juridique et politique, retrouverait le soutien du plus grand nombre des citoyens, écarterait les partis ou organisations qui la travestissent et l'instrumentalisent pour séparer voire exclure, et rassemblerait pour rétablir la République.
L'École est, depuis soixante ans, le champ de bataille sournois de cette guerre silencieuse menée, aujourd'hui, sans aucune opposition politique.
Ainsi, alors que l 'Éducation nationale subit, à certains moments, des rigueurs budgétaires inégalées, les établissements privés sous contrat financés par l'État attirent de plus en plus de faveurs gouvernementales.

Nous DDEN revendiquons la laïcité pour faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences culturelles, les valeurs de notre République laïque, démocratique et sociale, véritable socle commun d'un vivre ensemble apaisé, dynamique et harmonieux en proposant à tous les jeunes élèves de construire et développer des projets au service de la liberté, l'égalité et la fraternité.

La laïcité procède d'une éthique politique du lien social au quotidien, d'un vivre et faire ensemble, pour toutes et tous et ces jeunes citoyens en devenir appelés à accéder à l'autonomie, à l'esprit critique dans le respect de leur liberté de conscience.

Eddy Khaldi
25 juin 2022

PS : Ce texte a été écrit en réaction à un concours d'éloquence des lycéens d'Île de France, organisé par la Région.
Plusieurs participants, cornaqués par des organismes se réclamant d'une « laïcité ouverte », ont lancé des charges explosives contre la loi de 1905. Ce qui a été du reste jugé « honteux » par plusieurs organes de la presse nationale.

PARTENAIRES

La MAE aux côtés des DDEN, au service de l'école publique.

La Mutuelle Accidents Elèves-44, inscrite dans l'Economie Sociale et Solidaire, est un partenaire de longue date de l'Union des DDEN 44 et des écoles publiques de Loire Atlantique.
A ce titre, elle peut venir en aide de différentes façons à vos écoles:
Aides en Solidarité: La MAE Solidarité 44 assure gratuitement 1500 enfants en Loire-Atlantique chaque année. Une grande partie de ces adhésions se fait avec nos associations partenaires (Resto du Cœur et Secours Populaire Français). Mais des adhésions en Solidarité peuvent être effectuées directement par les écoles lorsque les familles ne sont pas encore bénéficiaires des RDC et SPF (Familles Roms et Ukrainiennes, migrants, ...). Il est important que tous les élèves de nos écoles publiques soient assurés correctement.
Contact : dmae44@mae.fr

L'assurance Etablissement: N'hésitez pas à poser la question en Conseil d'Ecole si vos écoles sont assurées par le biais d'un Contrat Etablissement auprès de la MAE ou de l'OCCE. Cette adhésion, d'un montant de 30cts/élève, couvre les élèves lors des sorties facultatives et obligatoires (Activités culturelles payantes, interclasse, hors horaires de classe ; activités sportives au gymnase, piscine, patinoire.....) Merci aussi à vous de rappeler que tout ce qui se passe dans l'école n'est pas pris en compte par ce contrat. Cette assurance doit faciliter les sorties facultatives .
Contact : dmae44@mae.fr

Classes transplantées: La MAE solidarité 44 apporte des aides financières pour des départs en classe transplantée à toutes les écoles adhérentes par un contrat établissement MAE ou OCCE.
Contact : dmae44@mae.fr

Prévention: Souhaitant rester proche des écoles, la MAE propose des outils et des actions traitant de différents thèmes relevant de la Prévention. Parmi les thématiques proposées : accidents de la vie courante et gestes de premiers secours, sécurité piétonne, éducation à la santé, différentes formes de violence, sensibilisation aux écrans. Cette aide peut se décliner sous différentes formes pour les écoles ayant un contrat Etablissement MAE ou OCCE : interventions dans les classes, prêt ou don de matériel (albums, cahiers, cd et jeux de l'oie) et téléchargements possibles.
Contacts : mae-solidarité44@orange. fr et site mae.fr

Merci à vous pour l'aide que vous apportez aux écoles et pour toutes ces informations que vous pouvez transmettre.

MAE44 et MAE Solidarité44

Les écarts persistent

En 2017, le ministre Blanquer annonçait 100% de réussite des élèves de CP en fin de quinquennat (dédoublement de classes, évaluations...)
5 ans plus tard, les résultats des évaluations à mi-CP montrent toujours de grands écarts entre les élèves des écoles de l'éducation prioritaire et les autres.
Dans le détail, la compétence posant le plus de difficultés avec 40% d'élèves « fragiles » est la résolution de problèmes ; l'addition et la soustraction suivent avec 27% d'élèves en difficulté. En français, c'est la compréhension de phrases lues seul qui pose difficulté (28% d'élèves).
Les enseignants et les IEN s'interrogent sur la pertinence de l'exercice sur la droite numérique...

L'enseignement professionnel, encore et toujours en chantier

Depuis la création du Bac Pro, en 1985, on ne compte plus les gouvernements qui ont ouvert le chantier de l'enseignement professionnel.
Le gouvernement actuel ne cache pas ses intentions : que la filière professionnelle de l'Éducation Nationale fonctionne davantage en partenariat avec le système d'apprentissage, qui monte en puissance depuis sa libéralisation orchestrée en 2018.
L'apprentissage auquel l'État consacre beaucoup d'argent, et dont le financement frise l'impasse, d'après la Cour des Comptes, s'adresse de plus en plus aux diplômés de l'enseignement supérieur : on a dépassé les 500 000 apprentis en 2021.
Qu'auraient donc à gagner les 650 000 élèves de l'enseignement professionnel (notamment en LP) s'ils perdaient le statut scolaire pour basculer dans l'apprentissage ? Nous sommes nombreux à être circonspects sur ce point...
Et puis, il y a le « gâchis » des élèves étrangers (souvent mineurs) toujours menacés d'expulsion... alors que parfois, y compris dans notre région, ils tirent vers le haut le niveau de leur classe de lycée professionnel. Leur situation reste précaire dans l'attente d'une régularisation... Situation irritante qui mobilise souvent familles d'accueil et associations.
En conclusion, avant de « rapprocher » l'enseignement professionnel et l'apprentissage, une évaluation de ce dispositif (notamment sur le plan financier) est à nos yeux indispensable.

Infirmières scolaires

100 postes nouveaux nécessaires dans l'académie, selon les syndicats qui en ont obtenu...3 à la rentrée. Et les écoles (enseignement maternel et élémentaire) sont souvent oubliées. Au moment où la santé de beaucoup d'élèves mériterait un suivi !

Afghanes interdites d'école

Une victoire de l'aile dure des talibans. Il leur a fallu un an pour imposer cette funeste décision...
« De plus, écrit l'éditorialiste du Monde (17 août 2022) la situation économique du pays est désastreuse. : des régions entières de l'Afghanistan sont au bord de la famine...L'impasse est donc totale...L'urgence commande de renforcer une aide humanitaire accordée au compte-gouttes, pour empêcher un pays exsangue de basculer pour de bon dans l'abîme. Le peuple afghan n'a pas à payer d'un prix aussi exorbitant le retour des talibans. »

L'instruction en famille

C'est un droit, bien sûr, et telle lectrice d'Ouest-France en vante les bienfaits, dans une rubrique argumentée du mois de juin. (Ce thème a déjà été abordé à plusieurs reprises). La réponse n'a pas tardé : tel autre lecteur s'indigne des propos tenus par cette maman. « Les autres parents sont-ils des ignares, des monstres et des bourreaux d'enfants ? », écrit-il. Et il ajoute «Peut-on vraiment souhaiter enfermer ses enfants dans une tour d'ivoire et rêver d'une famille complètement autocentrée ? Est-ce comme cela qu'on prépare à la vie d'adulte, à la vie en société ?...Communiquer, partager, aller vers l'autre, s'ouvrir, cela peut se faire aussi, et même mieux, en compagnie d'autres enfants, des enfants tous différents... ». Et oui, à l'image de la société.

21% de la population française liée à l'immigration

C'est la conclusion d'une étude récente de l'INSEE et l'INED sur la diversité des origines, en France.
9% sont immigrés et 12% descendants d'immigrés (2ème génération) ;
Côté éducation, le niveau progresse sur 3 générations, mais les inégalités persistent. Et pourtant, 72% des enfants d'immigrés obtiennent un diplôme plus élevé que celui de leurs parents.
L'enquête révèle que 19% des 18/19 ans disent avoir subi des discriminations en 2019-2020, contre 14% dix ans auparavant. Le sentiment de discrimination est donc en hausse.

Les Français plus tolérants, mais les discriminations persistent

Le rapport de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, publié le 18 juillet dernier pour l'année 2021, l'affirme.
Certes, « les discours stigmatisants aux relents racistes et xénophobes n'ont pas disparu, au cours de la campagne sanitaire et de la campagne présidentielle... mais la part de Français(es) qui se considèrent eux-mêmes comme racistes continue de diminuer depuis 20 ans pour atteindre un niveau historiquement bas cette année : 15% des répondants ».
Les personnes les plus âgées sont les plus nombreuses à se déclarer racistes (20% des personnes de 60 ans et plus, contre seulement 6% des jeunes de 18 à 25 ans). Seuls, 6% des Français considèrent qu'il y a des races supérieures aux autres.
Le ministère de l'Éducation Nationale ne signale pas d'augmentation des violences à caractère raciste en milieu scolaire.
Mais certaines communautés continuent à être stigmatisées ; les roms, les juifs.
Le rapport met en lumière un autre paradoxe : si les enquêtes reflètent un bon niveau de la perception de l'autre, les actes de haine sont, eux, en constante augmentation et les discriminations persistent.

Les résultats au bac en 2022 en recul

91,1% d'admis (baisse de 2,8 points par rapport à 2021)
Le taux de réussite dans l'Académie de Nantes est supérieur à la moyenne nationale pour le bac général : 96,95%. La Vendée se distingue particulièrement (98%), suivie de la Loire-Atlantique (97,05%). Et quoi qu'en disent les contempteurs de ce vieux diplôme, le bac reste un moment social qui a du sens, toutes générations confondues.

Crimes contre les enfants

De tout temps, ceux-ci ont été victimes de la folie des hommes. Alors que le pape vient d'avouer le « génocide culturel » commis, par l'Eglise notamment, contre les générations d'enfants autochtones au Canada, on apprend le déplacement forcé de mineurs ukrainiens en Russie afin « d'éradiquer l'identité et la nation ukrainienne ». Selon le ministre de la défense russe, plus de 300 000 enfants auraient été transférés dans des lieux aussi retirés que le Kamtchatka ou la frontière nord-coréenne. Beaucoup d'entre eux, orphelins ou pas, risquent d'être « adoptés » par des familles russes. La « rééducation » fait en effet partie du plan d'éradication de la nation ukrainienne. Oui, ignoble !
Un collectif d'intellectuels et de pédopsychiatres français demande l'intervention de toutes les démocraties pour exiger la libération de ces enfants, et de tous les déportés (près de 2 millions!). (Le Monde du 2 août).

Les réfugiés ukrainiens

En France, début août, on recensait 100 000 réfugiés ukrainiens, dont 18 000 enfants déjà scolarisés (Ile de France, Paca surtout).
D'autre part, 1376 adultes ont été reçus dans notre département, depuis le 24/2/2022. 129 d'entre eux sont inscrits à Pôle Emploi, dont 80% de femmes, avec des profils plutôt qualifiés. (OF du 22/8/22)

Santé mentale des enfants :

mesurer, prévenir et agir.

La première étude nationale sur le bien-être des enfants porte sur 30 000 d'entre eux, de 3 à 11 ans. Le but de celle-ci est d'orienter les pouvoirs publics pour mettre en place une stratégie de prévention, une prise en charge et un accompagnement qui, à ce jour, sont trop faibles, voire inexistants. 600 écoles du territoire métropolitain ont été tirées au sort. Enseignants et parents sont interrogés. D'après Santé publique France, les premiers résultats de l'étude interviendront en fin d'année civile.

Faire front contre l'obscurantisme.

Le couteau s'est une nouvelle fois attaqué à la liberté. Salman Rushdie, un des grands écrivains de notre temps, en a fait les frais.
« Le cynisme de l'instrumentalisation des passions religieuses à des fins politiques est l'un des pires maux de notre époque, écrit J.F.Bouthors, écrivain et journaliste.
Mais il n'est pas l'apanage des seuls musulmans. Les Eglises évangélistes américaines ont fait élire Trump et Bolsonaro. Et en Russie le patriarche orthodoxe Kirili est l'allié du pouvoir. »
Oui, la vengeance des obscurantistes est toujours d'actualité...
Et nous, n'oublions jamais que l'Ecole Laïque est un rempart contre l'obscurantisme...